

AVIS

RÉUNION DU CHSCTREA IDF DU 30 AVRIL 2020

AVIS N°1

Le CHSCTREA Ile De France rappelle que notre région est l'une des plus touchée par la pandémie. Pour que les établissements ré-ouvrent et reprennent leur activité, toutes les garanties de sécurité sanitaire doivent être présentées, validées dans les instances appropriées et communiquées à l'ensemble des personnels et usagers concernés. En terme de calendrier de reprise progressive, une semaine de *prérentrée* devra être banalisée, afin d'organiser les trois temps nécessaires : temps social, temps médical et sanitaire et le temps professionnel et organisationnel.

AVIS N° 2

Le CHSCTREA IDF considère que la question du transport collectif devra être étudiée minutieusement avant toute reprise d'activité dans les EPLEFPA. En effet, une majorité d'élèves et un nombre important d'agent.es les utilisent pour se rendre sur leur lieu d'étude/de travail, parmi les 4 millions d'utilisateurs du *pass navigo* (sur les 12 millions de Franciliens). Or, les conditions sanitaires ne sont pas réunies dans les transports en commun. En outre, la RATP et la SNCF ont déjà annoncé qu'un délai de 5 semaines était nécessaire pour une reprise à 100%.

AVIS N°3

Alors que les épreuves du baccalauréat ont été annulées et que seul le contrôle continu permet la délivrance du diplôme, les épreuves anticipées de français sont maintenues en juin 2020. Le CHSCTREA IDF condamne ce maintien qui constitue une rupture d'égalité du fait de conditions de préparation différentes liées à un déconfinement échelonné. De plus, les conditions de travail des enseignant.es seront dégradées par une surcharge de travail et augmenteront les risques psychosociaux qui s'y rapportent. En conséquence, le CHSCTREA IDF demande l'annulation de cette épreuve anticipée.

AVIS N° 4

Le CHSTREA IDF demande la tenue de CoHS dans tous les EPLEFPA en amont de la reprise effective d'activité. Ces CoHS ont pour objectif la déclinaison du plan national de reprise d'activité. Les PV de ces CoHS doivent être systématiquement transmis au CHCSTREA.

AVIS N° 5

Le CHSCTREA IDF met en garde contre l'éventuelle tentative du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de déroger aux obligations réglementaires de service des enseignant.es. Le CHSCTREA IDF affirme qu'il n'est pas possible d'exiger d'un.e enseignant.e qu'elle ou il assure à la fois ses cours en présentiel et à distance, sans déroger à celles-ci. La reprise ne doit pas se traduire par une augmentation de la charge de travail et la dégradation des conditions de travail.

AVIS N°6

Le CHSCTREA IDF demande comme conditions préalables à la reprise et afin d'assurer la sécurité de tou.tes et respecter les mesures de distanciation, que soit retenu le seuil de 10 apprenants maximum par classe et d'un.e seul.e apprenant par chambre à l'internat.

AVIS N°7

Le CHSCTREA IDF demande la mise en place d'un dispositif de soutien psychologique pour les élèves, les étudiant.es, les apprenti.es et les stagiaires, considérant qu'il est nécessaire d'avoir un appui aux équipes pour accueillir la parole nécessaire des apprenants au sortir du confinement.